



Divorce-dettes-aide financière

Par **karine**, le **02/04/2009** à **08:50**

Bonjour,

je suis actuellement séparée d'avec mon mari depuis septembre 2008 (cause infidélité). Nous avons un enfant de 12 mois. Je vis seule avec mon fils, avec mes seuls revenus et une aide de la caf. Le pere de mon fils ne peut m'aider financièrement car il doit regler les echéances de nos dettes. Nous sommes endettés de pres de 60 000 euros.

Je souhaite demander le divorce, voici mes questions :

- travaillant à temps partiel, aurais-je droit à une aide financière juridictionnelle pour les demarches ?
- la somme des crédits à régler peut elle etre divisée en 2 ?
- ayant peu de ressource, ma partie des crédits à payer pourrait-elle etre effacer ?
- aurais je la garde de notre fils ?

merci par avance de la diligence de vos reponses